

**AVIS DE MISE EN CONCURRENCE
POUR UNE EXPLOITATION COMMERCIALE
RESTAURANT DU YACHT CLUB – QUAI DE LA PERLE**

Nom et adresse de la Commune d'occupation :

Commune de Dinard

47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX

Site internet : www.ville-dinard.fr

Personne référente : Vanessa DEMETS – vanessa.demets@ville-dinard.fr

1 – Objet de l'avis d'appel à concurrence :

Le présent avis a pour objet de définir les modalités d'occupation de locaux se trouvant dans l'immeuble situé Promenade du Clair de Lune – Quai de la Perle destiné à l'exercice d'un commerce de restauration de type « Bistronomique » orienté, notamment, vers les produits de la mer.

La Commune de Dinard, autorisant l'exploitation, a décidé de lancer le présent avis d'appel à la concurrence afin de sélectionner l'exploitant qui proposera la candidature la mieux appropriée.

2 – Lieu d'exécution : L'immeuble est situé Promenade du Clair de Lune – Quai de la Perle. Il se compose de :

- au 1^{er} étage : une grande salle à usage de bar et restaurant (85 m²), cuisine, réserves et placards (55m²), sanitaires ;
- au 2^{ème} étage : terrasse (115m²) et 3 réserves (25m²)

3 – Mission :

- Gérer le restaurant et en assurer la rentabilité ;
- Proposer un lieu de vie convivial, chic mais authentique ;
- Valoriser et promouvoir l'établissement avec une communication élargie.

4 – Fonctions :

- Gestion
- Management et animation d'équipe
- Développement d'une politique commerciale et marketing
- Présentation, valorisation des produits
- Contrôle de l'application des normes d'hygiène, sécurité et des objectifs qualités
- Vérification de la qualité des produits
- Contrôle de l'application des règles et législation en vigueur

5 – Conditions de l'exploitation :

- Occupation précaire d'une durée de 5 à 7 ans à compter du 1^{er} avril 2024 selon les investissements proposés.
- Redevance annuelle de 24 000€ H.T. à régler le 1^{er} septembre de chaque année, ce loyer sera révisé tous les ans selon l'indice de référence des loyers commerciaux.

- Les candidats doivent faire une proposition de complément de prix qui sera dû à la Commune en pourcentage sur le CA dont le minimum est fixé à 1 %, régularisable en année N+ 1
- Périodes et horaires d'ouverture : Toute l'année (sauf fermeture pour congés annuels).
- Répondre aux conditions de l'article L 3332-1-1 du Code de la Santé Publique (permis d'exploitation).
- Exploitation à titre d'activité principale et personnelle.
- **Travaux minimums exigés :**

La Commune précise que la réalisation de travaux sera à la charge exclusive de l'exploitant, les réalisations revenant de plein droit à la Commune au terme de la convention d'exploitation de l'établissement, après amortissement financier par l'exploitant.

Les travaux devant être entrepris concernent notamment :

- Le réaménagement de la terrasse extérieure.

Le futur exploitant peut présenter dans sa candidature une liste d'investissements supplémentaires qu'il souhaite réaliser.

6 – Critères de choix :

- Qualité du projet proposé (aménagement, programmation d'événements, carte et prix proposés) ;
- Complément de prix proposé par le candidat en pourcentage sur le CA (1% minimum) ;
- Expérience et compétences dans le domaine, ainsi qu'au niveau des normes en matière d'hygiène et sécurité ;
- Utilisation de produits locaux et frais (70% dans les 70 km) et objectif « zéro déchet » ;
- Périodes et horaires d'ouverture proposés par le candidat ;
- Visite préalable du lieu d'exploitation par le candidat ;
- Moyens de paiement proposés (notamment TPE...).

7 – Composition du dossier :

- Projets d'aménagement du local avec descriptif précis, plan et insertion dans le site
- Projet de gestion (carte/tarifs, prestations, horaires et périodes d'ouverture)
- Compte d'exploitation prévisionnel sur la durée de l'occupation faisant apparaître les investissements prévus
- Extrait K bis éventuellement
- Tous justificatifs notamment expérience professionnelle dans un domaine similaire.

8 – Visite des locaux :

Une visite obligatoire des installations est organisée par la collectivité aux dates suivantes et au choix des candidats : **mercredi 11 octobre 16 heures ou mardi 17 octobre 16 heures**

Le rendez-vous est fixé devant l'établissement, promenade du Clair de Lune – Quai de la Perle.

L'inscription à la visite doit se faire au moins 24h à l'avance auprès de Madame DEMETS au : 02.99.16.31.15, ou par courriel : vanessa.demets@ville-dinard.fr

9 – Date limite de réception des dossiers de candidatures : Vendredi 24 novembre 2023 à 12h00

10 – Adresse de transmission des demandes :

Ville de Dinard - DAP – 47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX